Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251213-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-13

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO
Patricia BRIAND FALLER donne procuration à Patrick PEDRON

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 26

***

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251213-DE

13) Vote des tarifs communaux "divers" pour l'année 2026 :

Rapporteur : Madame Nelly MORO, Adjointe au Maire en charge des finances, de la vie économique et agriculture

Pièces annexes : proposition des tarifs communaux 2026

RAPPORT DE SYNTHESE

Le Conseil Municipal détermine les tarifs communaux et procède chaque année à leur évolution. Cette année elle sera de 1,8 %.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations antérieures relatives aux tarifs applicables aux services municipaux ;

Considérant que les tarifs relatifs aux services Enfance et Jeunesse ont été adoptés avant la rentrée scolaire et sont appliqués depuis celle-ci ;

Considérant qu'il convient désormais de fixer les tarifs concernant les activités et services divers pour l'année à venir ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » le 27 Novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer** les tarifs communaux divers applicables au 1er janvier 2026 et selon l'annexe jointe.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.